



COMMERCE EQUITABLE AFRIQUE – CÔTE D'IVOIRE
Programme de Revenu Dément et Bien-être de l'enfant (LIP-AMS)

TERMES DE RÉFÉRENCE

Appel à candidature pour la sélection d'un Fournisseur de :

**Matériels et Equipements de très bonne qualité pour
l'entretien de plantations de cacaoyers et autres
activités agricoles.**

©Septembre 2026

Entité	Commerce Equitable Afrique - Région Afrique de l'Ouest (FTA – WAN) Programme de revenu décent-ACTION et Marks & Spencer - AMS LIP
Objet	Sélection d'un Fournisseur de Matériels et Equipements de très bonne qualité pour l'entretien de plantations de cacaoyers et autres activités agricoles.
Date de livraison	2 semaines après notification officielle par courriel au prestataire sélectionné.
Lieu de livraison	Bureau Commerce Equitable Afrique, Côte d'Ivoire – Abidjan, Cocody Angré 8ème tranche, Cité Soleil 2.
Date de publication	Mercredi 23 Septembre 2026
Date limite de soumission	Mercredi 7 Octobre 2026

I. Présentation de Commerce Equitable Afrique – Afrique de l'Ouest (FTA – WAN) et du Programme de Revenu Décent avec ACTION et Marks & Spencer

La Région d'Afrique de l'Ouest de Commerce Equitable Afrique encore connue sous l'appellation de Fairtrade Afrique Africa – Région Afrique de l'Ouest (FTA-WAN) est le réseau des producteurs d'Afrique de l'Ouest du système FAIRTRADE. Il soutient les coopératives productrices de cacao, de café, anacarde, mangue, banane dessert, ainsi que d'autres produits agricoles certifiés Fairtrade en renforçant leurs capacités organisationnelles, sociales et économiques.

Le programme de revenu décent et bien-être de l'enfant financé par Action and Marks & Spencer (AMS- LIP) est une initiative de du système FAIRTRADE visant à améliorer le revenu des petits producteurs de cacao membres des coopératives partenaires en agissant sur la productivité agricole, l'accès aux marchés, la résilience financière, le bien-être de l'enfant et la gouvernance institutionnelle des organisations de producteurs. Trois coopératives ivoiriennes bénéficient actuellement de ce programme (Campagne 2025-2026) : YEYASSO, SCOOPAKAM et ECAKOOG.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme, Commerce Equitable Afrique prévoit de doter l'équipe FTA en charge de l'exécution du projet, les équipes techniques des 3 coopératives bénéficiaires, les groupes de services de main d'œuvre ainsi que les autres acteurs impliqués dans les interventions de terrain de tenues et équipements adaptés. Cette initiative vise à améliorer les conditions de travail, à faciliter l'identification des intervenants et à renforcer l'efficacité des activités mises en œuvre au sein des coopératives partenaires.

II. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de revenu décent et bien-être de l'enfant financé par Action and Marks & Spencer (AMS- LIP), Commerce Équitable Afrique collabore avec les coopératives YEYASSO, ECAKOOG et SCOOPAKAM pour la réalisation d'activités visant notamment l'amélioration de la productivité des parcelles de cacaoyers.

A travers son pilier « Productivité », ledit programme de revenu décent appuie la mise en place de groupes de services agricoles fonctionnels chargés de fournir aux producteurs des prestations d'entretien des parcelles, notamment la taille, le sarclage, les traitements phytosanitaires ainsi que d'autres opérations culturales. La qualité et l'efficacité de ces interventions dépendent toutefois de la disponibilité de matériels adaptés, performants et sécurisés.

C'est dans ce contexte que Commerce Équitable Afrique fait cet appel d'offre visant l'acquisition de matériels et équipements de très bonne qualité afin de renforcer les capacités opérationnelles des groupes de services agricoles et des équipes techniques des coopératives partenaires pour l'entretien de plantations de cacaoyers et autres activités agricoles. Le présent TDR présente les spécifications des matériels et des équipements recherchés d'une part ; et d'autre part donne les conditions de collaboration.

III. Objectifs

3.1. Objectif général

Sélectionner un fournisseur capable de fournir des matériels et équipements agricoles de très bonne qualité dans un court délai afin de renforcer les capacités opérationnelles des groupes de services agricoles et des équipes techniques des coopératives partenaires du LIP-AMS pour l'entretien des plantations de cacaoyers et autres activités agricoles.

3.2. Objectifs spécifiques

- Fournir des matériels et équipements conformes aux spécifications techniques définies par Fairtrade Africa ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des groupes de services (LSCs) et des équipes techniques des coopératives partenaires à l'utilisation des matériels et des équipements ;
- Assurer un service après-vente pour les matériels et équipements fournis.

IV. Spécifications

4.1. Description des équipements

Le tableau ci-dessous décrit l'utilité des matériels et équipements souhaités :

Equipements	Usage
Atomiseur de marque CIFARELLI L3EVO 16L	Destiné à l'application des produits phytosanitaires (fongicides, insecticides et autres traitements) dans les plantations de cacao.
PH-mètre	Utilisé pour mesurer le pH de l'eau ou des solutions de traitement avant la préparation des bouillies phytosanitaires
Troueuse motorisée	Utilisée pour réaliser rapidement et efficacement les trous destinés à la plantation des jeunes arbres d'ombrage
Combinaison de protection lors de la manipulation de produits phytosanitaire. (Équipement de protection individuelle)	Ensemble des équipements destinés à protéger les utilisateurs lors des opérations d'entretien des parcelles, notamment pendant les traitements phytosanitaires.
Perche élagueuse motorisée (poolpruner)	Utilisée pour effectuer la taille des branches situées en hauteur sans avoir recours à une échelle.

4.2. Quantité, Répartition et lieu de livraison

Les matériels et équipements seront livrés par le fournisseur sélectionné dans les coopératives bénéficiaires du projet de revenu décent (LIP-AMS), conformément aux spécifications ci-dessous :

Coopératives	Lieu de livraison	Qté des matériels et d'équipements				
		Atomiseur de marque CIFARELLI L3EVO 16L	PH-mètre	Troueuse motorisée	Combinaison de protection	Perche élagueuse motorisée (poolpruner)
YEYASSO	A Man, siège de la coopérative	16	24	16	32	16
ECAKOOG	A Grogouya, siège de la coopérative (entre Lakota et Gagnoa)	16	24	16	32	16
SCOOPAKAM	A Divo, siège de la coopérative	16	24	16	32	16
TOTAL		48	72	48	96	48

V. Étendue du service et contenu attendu

5.1. Préparation

Le fournisseur retenu devra :

- Examiner le présent TDR ainsi que les spécifications techniques fournies par Fairtrade Africa ;
- Vérifier la disponibilité des équipements matériels proposés, et s'assurer de leur conformité avec les caractéristiques de qualité et de quantité exigées ;
- Soumettre, si nécessaire, les fiches techniques, catalogues, certificats de conformité ou tout autre document permettant d'apprécier les caractéristiques des équipements proposés ;
- Proposer un calendrier de livraison précisant les délais de fourniture des différents équipements et matériels ;
- Le cas échéant, présenter les modalités de garantie, de maintenance et de service après-vente.

5.2. Livrables attendus du fournisseur

Le fournisseur retenu devra livrer les éléments suivants :

- Les fiches techniques ou catalogues des équipements proposés, permettant de vérifier leur conformité aux spécifications techniques du présent TDR ;
- Les matériels et équipements conformes aux quantités et aux spécifications techniques demandées par Fairtrade Africa ;
- Un bon de livraison pour chacune des 3 coopératives signé par les coordinateurs locaux du projet au niveau des coopératives attestant de la réception des équipements et matériels ;
- Un rapport de formation des groupes de services agricoles sur l'utilisation des matériels et équipements fournis ;
- Une facture FNE ;
- Le cas échéant, tout(s) autre(s) document(s) jugé(s) nécessaire(s) par FTA conformément à ses dispositions internes et à la législation ivoirienne en vigueur en matière de fourniture de matériels et équipements agricoles.

Note Importante :

Le fournisseur retenu devra assurer la livraison complète de l'ensemble des équipements et matériels, conformément aux spécifications du présent TDR, dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification. Une notification par courriel est suffisante le temps de la signature d'un contrat.

5.3. Service complémentaire

Les soumissionnaires sont encouragés à proposer des services complémentaires (services après-ventes) susceptibles de renforcer l'utilisation, la sécurité et la durabilité des équipements et matériels fournis. À ce titre, la proposition d'une formation sur l'utilisation des atomiseurs et la manipulation sécurisée des produits phytosanitaires, accompagnée de la délivrance d'un certificat de formation aux participants (si possible), et des services de maintenance constitueront un avantage.

VI. Profil requis du fournisseur

6.1. Qualifications et expérience

- Être une entreprise légalement constituée et enregistrée en Côte d'Ivoire, exerçant dans la fourniture, la distribution ou la commercialisation de matériels et équipements agricoles ou industriels ;
- Justifier d'une expérience d'au moins trois (03) ans dans la fourniture de matériels et équipements agricoles ou d'équipements similaires ;
- Disposer des capacités techniques, logistiques et organisationnelles nécessaires pour assurer la fourniture, le transport pour la livraison des équipements dans les délais requis et la formation des bénéficiaires sur l'utilisation appropriée des matériels et des équipements ;

- Fournir au moins deux (02) références de marchés similaires exécutés avec succès au cours des trois (03) dernières années ;
- Être en mesure d'assurer un service après-vente couvrant au minimum la période de garantie des équipements et de fournir une assistance technique ;
- Être en mesure de fournir des pièces de rechange, le cas échéant.

Atout : Être en mesure de fournir un service de maintenance, le cas échéant.

VII. Composition du dossier de candidature

Les soumissionnaires sont invités à soumettre une candidature complète comprenant deux parties :

7.1. Offre technique

Comportant les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise ;
- Copie du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document attestant de l'existence légale de l'entreprise ;
- Références d'au moins deux (02) marchés similaires exécutés au cours des trois (03) dernières années ;
- Fiches techniques, catalogues ou brochures des équipements et matériels proposés ;
- Informations sur les conditions de garantie, le service après-vente ;
- Information sur la disponibilité des pièces de rechange et l'assistance technique, le cas échéant ;
- Calendrier prévisionnel de livraison des équipements ;
- Description des éventuels services additionnels proposés (formation, démonstration, maintenance, assistance technique, etc.).

7.2. Offre financière

L'offre financière devra :

- Être présentée en francs CFA (FCFA), toutes les taxes applicables y comprises (TTC) ;
- Comporter un devis quantitatif et estimatif détaillé indiquant les prix unitaires et les montants totaux de chaque matériel et chaque équipement proposé, y compris l'ensemble des coûts nécessaires à la parfaite exécution des prestations prévues dans le présent TDR.
- Copie du registre de commerce et de la DFE ainsi que tout document attestant de l'existence légale du soumissionnaire.

VIII. Critères d'évaluation et de sélection

Critères d'évaluation	Points	Pondération
OFFRE TECHNIQUE	100 points	70%
Qualité des articles et conformité aux spécifications techniques proposées	35	
Qualité du service après-vente : capacité d'assurer la formation des récipiendaires sur l'utilisation appropriée des équipements et matériels	25	
Références pour des services similaires (contenu et public cible)	15	
Délai de livraison	25	
OFFRE FINANCIÈRE	50 points	30%
Rapport qualité-prix et cohérence du budget proposé	35	
Modalités de paiement	15	
TOTAL	100 points	100%

Le prestataire ayant obtenu le meilleur score combiné (70 % pour les aspects techniques et 30 % pour les aspects financiers) sera présélectionné. Commerce Equitable Afrique se réserve le droit d'inviter tout soumissionnaire à une présentation orale avant l'attribution définitive du contrat.

IX. Responsabilités respectives

9.1. Responsabilités de Fairtrade Afrique de l'Ouest

- Garantir la transparence du processus de sélection ;
- Garantir la confidentialité des informations reçues à travers les offres techniques et financières, et éventuellement lors de(s) interview(s) ;
- Fournir, si nécessaire, davantage d'explications au prestataire retenu sur présent terme de référence ainsi que toute information nécessaire à l'exécution de la prestation ;
- Désigner un point focal chargé du suivi de l'exécution du contrat et de la coordination avec le fournisseur ;
- Faciliter la coordination avec les coopératives partenaires pour la réception et la distribution des équipements ;
- Procéder à la vérification et à la réception des équipements livrés afin de s'assurer de leur conformité aux spécifications techniques du présent TDR ;

- Notifier au fournisseur toute non-conformité constatée et assurer le suivi des mesures correctives, le cas échéant ;
- Procéder au paiement du fournisseur conformément aux modalités contractuelles convenues

9.2. Responsabilités du fournisseur

- Fournir les matériels et équipements conformément aux spécifications techniques définies dans le présent TDR et aux exigences contractuelles ;
- Garantir que tous les équipements livrés sont neufs, en parfait état de fonctionnement et conformes aux caractéristiques techniques convenues ;
- Assurer la livraison des équipements dans les délais et aux lieux convenus avec Fairtrade Africa ;
- Fournir les fiches techniques, manuels d'utilisation ou certificats de garantie et toute autre documentation relative aux équipements livrés ;
- Assurer la formation des récipiendaires sur l'utilisation appropriée du matériels et des équipements ;
- Remplacer, à ses frais, tout équipement reconnu non conforme, défectueux ou présentant un défaut de fabrication pendant la période de garantie, conformément aux conditions contractuelles ;
- Respecter la confidentialité des informations mises à sa disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

X. Conditions contractuelles et de paiement

Le prestataire de services sélectionné sera lié à Commerce Equitable Afrique West par un contrat de service précisant les obligations de chaque partie, le calendrier de mise en œuvre, les livrables attendus et les modalités de paiement. Le paiement sera effectué selon l'échéancier suivant, sous réserve de la validation des livrables correspondants :

Tranche de paiement	Montant (%)	Condition déclenchante
Avance	40%	Signature du contrat et validation des maquettes/prototypes
Paiement a mi-parcours	30%	Livraison complète et validation des articles par Commerce Equitable Afrique (FTA).
Solde final	30%	Paiement final après formation des utilisateurs et après remise a FTA de tous les livrables.

XI. Procédures de soumission

Les dossiers de candidature (offre technique + offre financière) doivent être soumis par voie électronique au format PDF à l'adresse suivante : procurementwestafrica@fairtradeafrica.net, avec en objet :

Objet : Offre_Fourniture de matériels et d'équipements pour LSC_LI AMS_[Nom de l'entreprise]

Toute offre reçue après la date limite ou ne respectant pas la structure requise (offre technique séparée + offre financière) pourra être rejetée sans examen.

Accord de confidentialité :

En soumettant une offre, le prestataire de services s'engage à traiter en toute confidentialité toutes les informations relatives à FTA, au programme LI AMS et aux coopératives partenaires auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de cette procédure de sélection, qu'il soit sélectionné ou non.